

CHARTRE DU CONSEIL DES SAGES

Commune de Biéville - Beuville.

Préambule

Le Conseil des Sages est une instance citoyenne de réflexion et de proposition au service de l'intérêt général.

Par leur engagement bénévole, les membres souhaitent mettre leur expérience, leurs compétences et leur disponibilité au service de la commune et de ses habitants.

Le Conseil des Sages contribue à renforcer la démocratie participative, le dialogue citoyen et les relations intergénérationnelles.

Les membres s'engagent à :

- respecter les valeurs républicaines
- agir dans un esprit de neutralité politique, philosophique et religieuse
- privilégier l'intérêt général plutôt que les intérêts particuliers
- favoriser l'écoute, le dialogue et la bienveillance
- participer régulièrement aux réunions et travaux
- respecter le devoir de réserve et la confidentialité
- adopter une attitude constructive et respectueuse
- contribuer à la cohésion sociale et au vivre-ensemble
- promouvoir les échanges intergénérationnels
- représenter dignement le Conseil des Sages.

Les membres reconnaissent que :

- le Conseil des Sages est une instance consultative sans pouvoir décisionnel
- les travaux du Conseil s'inscrivent dans une démarche de coopération avec la municipalité
- l'engagement est bénévole et désintéressé
- aucune utilisation politique ou électorale du Conseil ne peut être faite.

Engagement personnel

Je soussigné(e),

Nom : _____

déclare avoir pris connaissance :

- du règlement intérieur ;
- de la présente charte ;

et m'engage à en respecter les principes et valeurs.

Fait à _____

Le _____

Signature : _____

Mairie de Biéville-Beuville
Rue du Général de Gaulle
14112 Biéville-Beuville
<http://www.bieville-beuville.fr>

Solidarité et Séniors
Conseil des sages